

COMPTE RENDU DE SEANCE

CONSEIL MUNICIPAL DU 17/02/2011

Les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à 20h30, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Stéphane GALLOIS, Maire.

Etaient présents : Mesdames Corinne BOURGOIN, Cillia BOUZONIE, Viviane CHAUSSIN, Muriel HARIOT, Véronique JORGE, Messieurs Jean-Pierre CHARONNAT, Jean-Marc FOUCHER, Stéphane GALLOIS, Claude HUGOT, Jean-Charles LEFEVRE, René PERRIN, Jean-Marc SUINOT, Gilles VIAUT.

Etaient absents excusés : Monsieur Jean-François CHOLLET ayant donné pouvoir à Madame Muriel HARIOT. Monsieur Gérard ASSAYA

Madame Corinne BOURGOIN est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations concernant le compte rendu du 9 décembre 2010.

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu est accepté.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que :

- le PLU a débuté par des collectes d'informations.
- aucune offre pour la vente du camion de pompier n'est parvenue en Mairie. La date limite est le 28 février 2011.
- l'arrêt du car de Chailley devrait se faire devant la maternelle et non plus devant la Mairie. En attente de confirmation.

L'ordre du jour de la présente séance est abordé.

SUJETS A L'ORDRE DU JOUR

1/ PAIEMENT DES INVESTISSEMENTS EN COURS

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de payer, sur l'exercice en cours et à hauteur de ¼ des dépenses d'investissement de l'exercice précédent les factures d'investissement.

Est concernée la facture d'investissement reçue dernièrement concernant la fin des travaux de chauffage du logement communal de Linant de DC PLOMBERIE pour un montant de 611,64 € au chapitre 21.

Ces dépenses seront inscrites sur le prochain budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité des présents et représenté (14 voix) Monsieur le Maire à régler les factures d'investissements en cours (notamment la facture de DC PLOMBERIE pour un montant de 611,64 € au chapitre 21 et dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2010).

2/ ACHATS PANNEAUX DE POLICE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le terme panneaux de police regroupe toute la signalisation routière référencée dans le code de la route.

▪ Remplacement de miroirs :

Turny : rue du parc,
Linant : route de la Roche
L'Hôpital : rue de Cornat
Courchamp : rue d'en haut

▪ Pose d'un miroir

Turny : Chemin de Ronde

▪ Remplacement du stop de la rue de l'Abreuvoir à Linant

- Différents panneaux à poser :
 - Direction « Linant » à Courchamp
 - Intersection + « cédez le passage » allée du Château (coté rue du pont de grès)
 - Signalisation d' « interdiction de stationner » virage du Bas Turny
 - Rétrécissement de chaussée » entrée des Maraults coté Boulay
- 1 panneau agglomération « Le Saudurant »
- 3 panneaux agglomération « Le Fays » (remplacement)
- Plaques de rue à poser
 - Courchamp « rue des Perrières »,
 - Turny « Place St Mammes » et « Ruelle de l'église »

Montant de l'opération : 3000,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité des présents et représenté (14 voix) Monsieur le Maire à réaliser l'opération d'achat de panneaux de police, à inscrire la somme au budget 2011 et à demander les subventions se rapportant à cette opération.

3/ TRAVAUX ISOLATION BATIMENTS DE L'ECOLE MATERNELLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet et indique qu'il s'agit d'isoler le plafond de la classe et de changer les 8 fenêtres et les 2 portes extérieures du couloir.

Un cahier des charges a été établi et envoyé à plusieurs entreprises.

La commission a retenu :

Le devis de l'entreprise HOLLERTT de Neuvy Sautour concernant le changement des fenêtres et portes pour un montant de 16 793,90 € HT variante comprise.

Le devis de l'entreprise ABL de Briennon/Armançon pour l'isolation en « laine pur One » de 240mm pour un montant de 1 526,70 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents et représenté (14 voix pour) d'attribuer les travaux à :

- l'entreprise « Pascal Hollertt » pour un montant de 16 793.90 € HT pour le changement des fenêtres et portes
- l'entreprise ABL de Briennon sur Armançon de 1 526.70 € HT pour la pose d'isolant eu plafond

- de voter la somme de 21 000,00 € HT compte tenu des imprévus possibles et d'inscrire ce montant au budget 2011

- d'autoriser Monsieur le Maire à demander les subventions opportunes et à effectuer les actes administratifs nécessaires

4/ SIGNALETIQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission a étudié l'installation de panneaux indicateurs au sein du bourg de Turny pour signaler la salle des fêtes, la Mairie et le cimetière en 4 points clé.

Il a été proposé aux entreprises la possibilité d'y adjoindre leur signalisation. 6 entreprises ont répondu favorablement.

La société NADIA a proposé un devis pour un montant de 1 400,00 € HT. Les entreprises financeront leurs propres plaques et recevront directement leur facture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient à l'unanimité des présents et représenté (14 voix pour) la proposition de la société NADIA modèle « Architekt » et accepte de proposer aux entreprises d'y adjoindre, à leurs charges, des plaques à leur nom.

5 / PROGRAMME TRAVAUX O.N.F.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du programme 2011 proposé par l'O.N.F. pour la forêt communale qui s'établit comme suit :

- Entretien des plantations récentes et remplacement des plans détériorés pour les parcelles 1, 17, 19, 27 et 28 pour un montant HT de 20 300,00 €.
- Entretien des régénérations naturelles parcelle 15 (parcelle actuellement en affouage) pour un montant HT de 7 750,00 €.
- Fourniture et pose de panneaux « Forêt communale de Turny pour un montant de 2 400,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient 13 voix pour 1 abstention (V. JORGE) le programme 2011 pour la forêt communale proposé par l'ONF sauf la fourniture et la pose des panneaux « Forêt Communale de Turny » soit :

- Entretien des plantations récentes et remplacement des plans détériorés pour les parcelles 1, 17, 19, 27 et 28 pour un montant HT de 20 300,00 €.**
- Entretien des régénérations naturelles parcelle 15 (parcelle actuellement en affouage) pour un montant HT de 7 750,00 €.**

6 / PROJET EOLIEN

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le courrier reçu du « collectif citoyen d'habitants de Turny et alentours pour la qualité de vie et de l'environnement » « A BOUT DE VENTS » et répond aux différentes questions posées :

- à aujourd'hui la puissance des éoliennes n'est pas connue et sera étudiée en même temps que la Z.D.E.
- les références aérologiques utilisées sont des références agréées
- l'aménagement foncier est à l'étude par un géomètre à l'initiative du Conseil Général.

Monsieur le Maire rappelle :

- qu'un exposé a été fait par la société ENERTRAG le 29 avril 2010,
- qu'un débat a eu lieu lors de la réunion du Conseil Municipal du 27 mai
- qu'un exposé par la D.D.T. a été fait le 16 janvier 2011
- qu'une réunion publique a eu lieu le 3 février 2011.

Au vu de tous ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet éolien.

Il est décidé un vote à bulletin secret.

Le dépouillement a lieu et il ressort 9 bulletins pour – 2 bulletins contre – 2 bulletins nuls et 1 blanc

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable au projet éolien (9 voix pour – 2 voix contre) et s'engage dans une démarche d'étude de création de Zone de Développement Eolien en relation avec les communes de Lason, Neuvy-Sautour et Sormery.

7 / QUESTIONS DIVERSES

- Réponses au courrier de l'Association pour la Défense du Cadre de Vie et des Riverains du Bas-Turny :
 - Le rétablissement du sens interdit de la route de la Tuilerie n'est pas justifié compte tenu de l'intensité du trafic et de l'état de la voirie
 - Une agglomération est un ensemble urbain qui repose sur la continuité du bâti. Donc le déplacement de la limite d'agglomération n'est pas justifié. Toutefois il sera demandé au Conseil Général l'implantation d'une limitation de vitesse à 70 km/h. Il est proposé de faire la demande également pour les Maraults.
 - La vitesse excessive : un radar pédagogique a été acquis par la commune et le flux de circulation est relativement peu important.
- Ancienne Poste : Demande pour une installation d'une entreprise de repassage qui se servirait également de l'appartement.
Les travaux nécessaires sont étudiés par la commission et le prix du loyer devra être décidé.

- Travaux d'isolation thermique concernant le logement communal du rez de chaussée situé grande rue.

- Concernant les projets globaux des bâtiments communaux, il pourrait être fait appel à un programmiste.
Monsieur le Maire donne la parole à Madame Cillia BOUZONIE qui explique au Conseil Municipal le rôle d'un programmiste.

- Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de prêter la petite salle des associations à titre gracieux à des familles lors d'obsèques.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire (12 voix pour – 2 abstentions C. BOUZONIE, V. CHAUSSIN) à mettre gracieusement à disposition la petite salle des associations lors d'obsèques.

- La date du prochain conseil n'est pas fixée sachant que la date buttoir du budget est le 30 avril 2011.

- Concernant l'état de dégradations avancées du mur de la maison rue des Canes. Le propriétaire a été prévenu et le nécessaire va être fait.

- Il est demandé si le nécessaire a été fait concernant l'affaire du particulier auprès du S.I.E.R.

Plus aucune question n'étant abordée, la séance est levée à 21 H 50.